

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE DIRECTEUR DU CABINET

Paris, le 15 SEP. 2014

N/Réf : CI 722612

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de
Zone de défense

Mesdames et Messieurs les Préfets de
Région

Mesdames et Messieurs les Préfets de
Département

Très secrète

La propagation récente de la fièvre aphteuse en Tunisie et en Algérie et son risque de diffusion au Maroc constitue une menace sérieuse pour l'Europe.

En cette fin de période estivale et à l'occasion des préparatifs de la fête de l'Aïd, la multiplication des flux incite à la vigilance pour prévenir de l'introduction de la maladie sur le territoire français.

La fièvre aphteuse est l'une des maladies les plus contagieuses affectant les animaux de rente (porcs et ruminants) et pourrait avoir un impact économique important pour la France si elle affectait nos troupeaux (arrêt des activités d'élevage et de l'agroalimentaire, embargos commerciaux,...).

Cet impact sera d'autant mieux limité que des mesures de prévention efficaces seront déployées et qu'une vigilance accrue permettant une détection précoce sera maintenue.

Pour cela, les informations et recommandations d'usage sur l'interdiction d'introduction d'animaux sensibles et de leurs produits, sur les mesures de bio-sécurité, les règles de traçabilité et la réactivité à notifier les événements cliniques évocateurs de fièvre aphteuse sont à rappeler.

.../...

Une note qui résume ces éléments a été diffusée le 31 juillet 2014 à l'ensemble des interlocuteurs nationaux et partenaires de l'élevage, Services déconcentrés en charge de l'Agriculture mais également vers les Administrations encadrant les transports de particuliers (note jointe au présent courrier).

Le 12 août 2014 les représentants professionnels nationaux étaient réunis à PARIS pour faire le point sur la situation.

J'invite Mesdames et Messieurs les Préfets de département à vérifier l'opérationnalité des Plans d'Intervention Sanitaires d'Urgence concernant la fièvre aphteuse et rappelle les contacts à utiliser pour toute alerte fièvre aphteuse :

– La Mission des Urgences Sanitaires de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), contact par un message électronique sur une boîte unique : alertes.dgal@agriculture.gouv.fr doublé par un appel téléphonique au : 01 49 55 52 46 ou 50 85 ou 84 05 ou 81 91 et 01 49 55 58 69 en dehors des heures ouvrables.

– La Cellule d'alertes Fièvre Aphteuse du Laboratoire de Santé Animale (LSA) de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail (ANSES) de Maisons-Alfort, pour une expertise clinique, disponible 24h/24 par un numéro unique : 01 49 77 27 15.

Cet appel à la vigilance demande ainsi une mobilisation de vos services, mobilisation qui pourrait au vu du contexte sanitaire s'inscrire dans la durée.

Je vous remercie par avance de votre parfaite implication dans ce dossier.



Philippe MAUGVIN

copie Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux chargés de l'Agriculture
copie Monsieur le Haut Fonctionnaire à la Défense
copie Monsieur le Directeur Général de l'ANSES
copie Monsieur le Directeur du LSA de Maisons-Alfort-ANSES